

Les Genevois veulent que les magasins ouvrent trois dimanches par an

la Tribune de Genève, 20.05.2019, p. 4

Le peuple a réaffirmé sa volonté d'élargir les horaires des commerces, malgré l'absence de convention collective

En 2019 et en 2020, les magasins genevois pourront ouvrir trois dimanches par an, en plus du 31 décembre. Les Genevois ont accepté (par 52,5% de oui) la loi expérimentale assouplissant jusqu'à la fin de 2020 les heures d'ouverture des commerces. La droite et les milieux patronaux saluent une mesure qui répond, selon eux, à une attente des consommateurs et qui permettra d'animer Genève tout en soutenant le commerce local, soumis à la concurrence de la France voisine et des achats en ligne. Pour la gauche et les syndicats, c'est une défaite qui n'augure

rien de bon pour les conditions de travail des employés du secteur de la vente.

Dialogue social à l'arrêt

Rappelons que les électeurs avaient déjà accepté (à 57,4% en novembre 2016) d'ouvrir les magasins trois dimanches par an. Mais ce «oui» était subordonné à la signature d'une convention collective de travail (CCT) étendue à tous les travailleurs de la branche. Or, cette convention n'a jamais vu le jour, faute de dialogue entre le patronat et les syndicats.

Une négociation a certes eu lieu entre les milieux économiques et la Société des employés de commerce (SEC), mais les syndicats SIT et Unia, plus combatifs, estiment que cette association ne représente pas les salariés genevois de la vente et que l'accord ne doit pas

être étendu car il propose des salaires minimaux inférieurs à ceux des contrats types de la Chambre des relations collectives de travail. Pour les patrons, au contraire, cette nouvelle CCT propose des avancées en limitant, notamment, l'amplitude des horaires.

Déjà des garanties

En l'absence d'accord global, les conditions de travail sont régies par les usages en vigueur dans le commerce de détail. Ces derniers prévoient des compensations: le travail occasionnel le dimanche doit se faire sur une base volontaire; la journée doit être payée doublement et compensée par un jour de congé; le vendeur ne doit pas travailler plus de cinq jours par semaine. Jugeant ces garanties suffisantes, la droite a donc proposé la loi acceptée ce

dimanche, malgré l'absence de CCT.

«Le bon sens l'a emporté, estime Vincent Subilia, directeur général de la Chambre de commerce. On voit bien que les magasins de la gare ne désemplissent pas le dimanche. Cette loi répond à une véritable demande.» Même satisfaction du député PLR Jacques Béné, auteur de la loi. «Les gens veulent des magasins ouverts le dimanche; l'existence d'une CCT n'est pas cruciale. Les usages en vigueur vont déjà au-delà de ce que prévoit la loi fédérale (100% de salaire en plus contre 50%). Bien sûr, nous préfererions une convention, mais ce sont les syndicats qui l'ont dénoncée en 2016. La discussion doit se poursuivre, pour autant qu'ils ne soient pas jusqu'au-boutistes.»

À gauche, c'est la déception. Se

référant au vote de 2016, Jocelyne Haller, députée d'Ensemble à Gauche, parle de «dénî démocratique» et de «piètre astuce pour courber l'obligation d'avoir une CCT». Pour elle, les usages en vigueur sont insuffisants: elle craint notamment que des pressions finissent par être exercées pour forcer le personnel à travailler le dimanche. Elle estime également que les horaires ne sont pas établis suffisamment à l'avance. Le député PS Romain de Sainte Marie dénonce, lui, «une rupture du partenariat social» qui n'aura aucune incidence, selon lui, sur la santé du commerce genevois.

Tous les jours jusqu'à 20 h?

Secrétaire syndicale chez Unia, Audrey Schmid promet que les syndicats seront très attentifs: «Nous vérifierons si le chiffre d'affaires des commerces s'améliore vraiment avec ces trois dimanches et si le consentement du personnel est bien respecté.» Elle ajoute qu'un autre combat se profile, un projet de loi proposé par l'UDC visant à ouvrir les commerces jusqu'à 20 h du lundi au samedi.

Du côté du Conseil d'État, on joue l'apaisement. Le gouvernement encouragera les partenaires «à se rasseoir autour de la table pour trouver un accord», selon les mots du président Antonio Hodgers. Concrètement, les détails d'application restent à régler. D'aucuns évoquent l'ouverture des commerces les deux dimanches précédant Noël et un autre dans l'année. Les commerces non alimentaires pourraient se contenter d'une ouverture réduite de 11 h à 17 h.

Sophie Davaris
@SophieDavaris